



Formation continue universitaire

# Guider les parlements et les gouvernements pour mieux légiférer?

## Le rôle des guides de légistique

vendredi 9 novembre 2007

Neuchâtel



en collaboration avec  
les responsables romands et tessinois  
de légistique



## Renseignements pratiques

### Inscription et renseignements

Inscription au moyen du bulletin annexé avant le vendredi 5 octobre 2007  
Lorraine GELLI-PALMER  
Université de Genève  
Faculté de droit – CETEL  
bd du Pont d'Arve 40  
1211 Genève 4  
Tél: +41 (0)22 379 86 02  
Fax: +41 (0)22 379 84 14  
Courriel: lorraine.gelli@droit.unige.ch

### Finance d'inscription

- Tarif normal:  
CHF 250.- sans le repas  
CHF 280.- avec le repas
- Tarif assistant-e et étudiant-e :  
CHF 100.- sans le repas  
CHF 130.- avec le repas

### Lieu

Château de Neuchâtel  
(Salle du Grand Conseil)  
2000 Neuchâtel

Bus No 7 et 9, arrêt Pl. Pury



[www.unige.ch/droit/cetel](http://www.unige.ch/droit/cetel)



[www.unine.ch/cemaj](http://www.unine.ch/cemaj)



Université de Genève  
Faculté de droit – CETEL  
bd du Pont d'Arve 40  
1211 Genève 4

# Guider les parlements et les gouvernements pour mieux légiférer?

## Présentation

La critique envers la prétendue mauvaise qualité de la législation n'est pas nouvelle. Elle est récurrente et trouve ses racines dans un passé lointain. La question suscite toutefois depuis quelques années un regain d'intérêt. L'Union européenne inscrit ainsi désormais son activité législative dans le cadre d'un programme de mesures visant à mieux légiférer. La France, sous l'impulsion du Conseil constitutionnel, doit dorénavant respecter le principe de clarté de la loi et l'objectif d'accessibilité et d'intelligibilité de celle-ci afin de lutter contre la complexité législative "inutile" et "excessive". L'Allemagne, sur le modèle hollandais, vient de se doter d'un "Conseil national de contrôle des normes" pour diminuer le coût bureaucratique de celles-ci. La Confédération, à la suite des cantons du Tessin et des Grisons, procède à un examen de qualité de sa législation pour tenter de supprimer les normes désuètes et diminuer la densité normative; elle révisé actuellement le Guide fédéral de législation. Quant aux cantons romands, ils développent de manière disparate le "cont rôle qualité" des lois et disposent inégalement de directives en la matière.

## Objectifs

Dans ce concert de mesures, la présente journée d'étude a pour ambition de mettre en avant le rôle effectif des guides de légistique dans l'amélioration de la qualité de la législation.

- Ces guides permettent-ils d'améliorer la loi?
- Peuvent-ils se limiter à réglementer la qualité formelle des textes?
- Sont-ils respectés et, le cas échéant, par qui?
- Peut-on véritablement guider les parlements et les gouvernements?

Les responsables de légistique des cantons de Suisse romande et du Tessin compareront leurs expériences respectives avec celle de la Confédération suisse, de l'Union européenne, de la France et de l'Allemagne avant de conclure par une table ronde.

## Direction

- Prof. Christine GUY-ECABERT, Faculté de droit, Université de Neuchâtel
- Prof. Alexandre FLÜCKIGER, Faculté de droit, Université de Genève

## Public

Parlementaires, personnel des administrations fédérales, cantonales et communales, rédacteurs et rédactrices de lois, traducteurs et traductrices, juristes, politologues

## Programme

vendredi 9 novembre 2007 – Neuchâtel (Grand Conseil)

08h45-09h15	<b>Accueil des participants</b>
09h15-09h30	<b>Ouverture du colloque</b> <b>Le juge a-t-il intérêt à une législation meilleure?</b> Jean-François GRÜNER, Président du Tribunal cantonal, Neuchâtel
09h30-10h00	<b>Introduction</b> <b>Qu'est-ce que mieux légiférer?</b> Définitions et méthodes Alexandre FLÜCKIGER, Professeur à l'Université de Genève; Directeur du CETEL
10h00-10h30	<b>Un panorama des guides de légistique</b> <b>Les guides de conception matérielle de la loi:</b> l'exemple des guides fédéraux Christine GUY-ECABERT, Professeure associée à l'Université de Neuchâtel; codirectrice du CEMA
10h30-11h00	<b>Pause</b>
11h00-11h30	<b>Les guides de légistique formelle:</b> l'exemple des directives genevoises de rédaction législative Fabien WAELTI, Directeur des Affaires juridiques de la Chancellerie cantonale, Genève
11h30-12h00	<b>L'informatisation des guides de légistique:</b> l'exemple allemand de l' <i>elektronische Arbeitshilfe zum Gesetzgebungsverfahren</i> (exposé en langue allemande) Andreas JACOBS, Bundesakademie für öffentliche Verwaltung, Brühl
12h00-13h45	<b>Repas</b>
13h45-14h30	<b>Un bilan étranger</b> <b>Le rôle des guides de légistique dans l'Union européenne</b> William ROBINSON, Service juridique, Commission européenne, Bruxelles
14h30-15h15	<b>Les limites des guides de légistique:</b> l'exemple du droit français Eric MILLARD, Professeur à l'Université Paris X
15h15-15h45	<b>Pause</b>
15h45-16h15	<b>Le point de vue d'un député</b> <b>"Ciel, le Parlement a démantelé mon projet de loi!": les aléas de la phase parlementaire</b> Alain BERSET (PS/FR), Vice-président du Conseil des Etats
16h15-17h15	<b>Table ronde</b> <b>La mise en oeuvre des guides légistiques. Expériences cantonales et conclusions,</b> avec les responsables romands et tessinois de légistique Présidence: Jean-Luc SCHWAAR (VD) et Alain TENDON (NE) Gérard CAUSSIGNAC (BE francophone), Marilena FONTAINE (TI), Jean-Christophe KUBLER (JU), Denis LOERTSCHER (FR), Fabien WAELTI (GE)

## Guider les parlements et les gouvernements...

Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au **5 octobre 2007** (par courriel, fax ou poste)

Courriel: [loraine.gelli@droit.unige.ch](mailto:loraine.gelli@droit.unige.ch)

Fax: +41 (0)22 379 84 14

Poste: Université de Genève – UniMail – Faculté de droit – CETEL – 1211 Genève 4

*S.V.P. à remplir en lettres majuscules*  à cocher

Madame  Monsieur

Nom: .....

Titre: .....

Entreprise / Administration:

(en toutes lettres)

Adresse POUR L'ENVOI POSTAL

Adresse:  Privée  Professionnelle

NP/ville/Pays: .....

Téléphone: .....

Courriel: .....

Prénom: .....

Professionnelle

Fax: .....

Je souhaite participer au colloque **GUIDER LES PARLEMENTS ET LES GOUVERNEMENTS POUR MIEUX LÉGIFÉRER** et m'engage à verser, au moyen du bulletin qui me sera adressé, la somme de:

Tarif normal  CHF 250 (sans le repas)

Tarif assistant-e/étudiant-e  CHF 100 (sans le repas)

Date: ..... Signature: .....